canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

**Grand Conseil**

*Secrétariat général*

Place du Château 6
1014 Lausanne

# *Registre des intérêts*

**Nom : Suter** **Prénom : Nicolas** **Groupe : PLR**

| | **Loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007** | **Intérêts** |
|---|---|---|
| Obligation de signaler les liens d'intérêts | **Art. 8**<br>[1]En entrant au Grand Conseil, chaque député indique au Secrétariat général :<br>a) ses activités professionnelles ; | Directeur gestion des participations de SIG (Services Industriels de Genève) |
| | b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public; | Vice-président du Conseil d'administration de la SEFA (Société Electrique des Forces de l'Aubonne)<br>Membre du comité de Mercy Ships Switzerland<br>Membre du comité de l'association du Cinéma REX Aubonne<br>Associé de Zerra Sàrl<br>Président du Conseil de la fondation Innov.ch<br>Membre du Conseil de la fondation JobTrek |
| | c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers; | |
| | d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises; | Conseiller communal à Aubonne<br>Membre du Conseil intercommunal de l'ASSAGIE |
| | e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.<br>Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile. | |
| | [2]Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile.<br>[3]Le secret professionnel est réservé. | |
| Publication et registre des liens d'intérêts | **Art. 9**<br>[1]Le Bureau tient à jour le registre des indications mentionnées à l'art. 8. Celui-ci est public.<br>[2]Les députés qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Grand Conseil sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Grand Conseil ou d'une de ses commissions. | |

Lieu et date : Aubonne 02.01.2021 Signature : N. Suter